



Chères habitantes et chers habitants de Leytron,

Je tiens tout d'abord à vous exprimer ma reconnaissance de m'avoir confié l'honneur de présider notre belle commune. Votre confiance est pour moi une source de motivation et d'engagement. Je mesure pleinement la responsabilité qui m'incombe et je mettrai toute mon énergie à relever ce défi avec dévouement, intégrité et respect pour chacune et chacun d'entre vous.

C'est pour moi un honneur supplémentaire d'être la première femme à occuper cette fonction. Car c'est aussi un symbole fort de l'évolution et de l'ouverture de notre communauté. Cette avancée reflète également notre capacité collective à reconnaître et à valoriser les compétences et les engagements, indépendamment du genre.

Leytron : un patrimoine unique

Leytron est une commune riche de son histoire, de ses traditions et, surtout, de ses habitantes et habitants. Nous avons la chance inestimable de bénéficier d'un patrimoine unique : nos vignes, qui produisent des vins de renom, nos sources d'eau pure, véritable trésor naturel, ainsi que notre patrimoine architectural et culturel, témoin vivant de notre passé.

A cela s'ajoutent nos magnifiques montagnes, qui ne sont pas seulement un écrin majestueux pour notre village, mais aussi une ressource inestimable pour notre qualité de vie. Elles nous offrent un cadre de détente et d'évasion, un espace préservé pour la biodiversité et une attractivité touristique précieuse pour notre économie locale. En outre, elles incarnent la force et la résilience, des valeurs qui nous sont chères et qui nous guident dans notre engagement pour l'avenir de notre commune.

Valoriser cet héritage exceptionnel

Mon objectif est de continuer à valoriser cet héritage exceptionnel. Je veux être une présidente proche de vous, à votre écoute et engagée dans des projets qui répondent à vos attentes. Ensemble, nous pourrions renforcer notre tissu social, protéger notre environnement et encourager des initiatives porteuses pour le développement économique de Leytron.

Qu'il s'agisse de soutenir nos jeunes, d'accompagner nos aînés ou de préserver nos traditions, je travaillerai avec vous pour que chaque personne habitant de notre commune se sente pleinement incluse et valorisée.

Collaborer et dialoguer

Je comprends le mandat que vous m'avez confié comme une invitation à la collaboration, au dialogue et à la construction commune d'un avenir harmonieux.

Encore une fois, merci de m'avoir accordé votre confiance. Avec tout mon respect, mon dévouement et mon cœur.



Laila Cheseaux Baudat
Présidente de Leytron



Le conseil communal pour la législature 2025-2028
De gauche à droite :
Denis Bridy, secrétaire communal, Pascal Collaud, conseiller, Claudine Michellod conseillère, François Comby, conseiller, Aïda Lips, conseillère, Benoît Martinet, vice-président, Laila Cheseaux Baudat, présidente, Jean-Luc Denis, conseiller.

ÉLAGAGE, PLANTATION D'ARBRES ET HAIES VIVES

Les propriétaires et locataires de terrains sont avisés que :

- les branches d'arbres qui s'étendent sur les voies publiques doivent être élaguées chaque année par le propriétaire/locataire à une hauteur de 4.50 m au-dessus de la chaussée et de 3 m au-dessus du trottoir (art. 172 de la loi sur les routes). Un élagage complet de ces branches peut être exigé lorsque la sécurité de la circulation le commande.
- les haies vives et les buissons doivent être émondés chaque année de telle sorte que les branches demeurent à 1.20 m du bord de la chaussée le long des voies publiques cantonales et à 60 cm des autres voies publiques.
- que toute végétation (arbres, arbustes, haies vives, rosiers grimpants, ronces, etc.) doit être tenue constamment affranchie de toute entrave en bordure des voies publiques. Les réverbères ainsi que les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année. Les haies, les branches, les arbres ne doivent pas les cacher.

Ces travaux d'élagage devront être effectués au plus tard jusqu'au 31 mai 2025. En cas de non-exécution de ces travaux d'élagage, l'Administration communale se réserve le droit de faire exécuter ces travaux sans avertissement préalable et les facturera au propriétaire.

Pour rappel, il est formellement interdit de planter des arbres à basse tige et arbustes à moins de 2 m du bord des voies publiques, à moins de 3 m pour les autres arbres fruitiers, et à moins de 5 m pour les arbres forestiers (art. 171 de la loi sur les routes). Pour le surplus, l'art. 169 de la loi sur les routes du 2 octobre 1991 est applicable.

La Municipalité décline toute responsabilité pour les dégâts dus à la non-observation du présent avis.

Service des constructions

MODIFICATION TAXATION 2024

En date du 12 septembre 2024, le Grand Conseil a adopté la révision de la loi fiscale et le Conseil d'Etat a fixé la mise en vigueur de cette dernière à partir de la période fiscale 2024 et suivantes, soit :

La commune perçoit annuellement un impôt foncier sur tous les immeubles situés sur son territoire calculé sur la valeur fiscale au 31 décembre au taux de CHF 1.- pour mille pour les personnes physiques et de CHF 1.25 pour mille pour les personnes morales.

Selon l'art. 181 al. 2 de la loi fiscale, l'impôt foncier minimum est de CHF 25.- pour chaque propriétaire.

Service des finances

DÎNER DES AÎNÉS

La journée du Noël des Aînés a eu lieu le 5 décembre 2024 à la salle de gym de Leytron avec plus de 150 participants. Elle a été animée par Chouchou et son accordéon, par les Li brindèyeù de Laïtron ainsi que par plus de 60 élèves de l'école primaire.

Le Conseil Communal remercie les bénévoles du Club des Aînés par sa présidente M^{me} Marie-Jo Agati qui a été d'une précieuse collaboration et d'une grande aide dans l'organisation ainsi que M^{me} Danièle Blanchet pour la décoration.

Les organisateurs ont été marqués par le sourire, la joie et la bonne humeur des personnes présentes.

Claudine Michellod
Conseillère communale



PRU – POINTS DE RENCONTRE D'URGENCE À LEYTRON

Une mesure essentielle pour la sécurité de tous

INTRODUCTION

Les points de rencontre d'urgence sont des lieux désignés où les habitants et visiteurs peuvent se renseigner en cas de situation d'urgence. Ils sont essentiels pour assurer la sécurité et le bien-être de la communauté en permettant une coordination efficace des secours et une communication claire entre les autorités et les citoyens.

Localisation des points de rencontre d'urgence

Sur le territoire de notre commune, il y a 3 points de rencontre d'urgence PRU qui ont été créés pour être facilement accessibles par tous. Ces sites sont stratégiquement situés dans divers hameaux pour garantir que chacun puisse y accéder rapidement, peu importe où il se trouve dans la commune.

Voici les emplacements des points de rencontre d'urgence :

- À la cafétéria du Complexe des Muverans, Route Romaine 4, Leytron ;
- Au Café des Mayens, Route d'Ovronnaz 328, Montagnon ;
- À l'Office du tourisme, Route des Muverans 38, Ovronnaz.

PRÉPARATION ET FONCTIONNEMENT

Lors d'une catastrophe naturelle comme un tremblement de terre, un blackout électrique ou une coupure généralisée des communications téléphoniques, des réseaux de téléphones mobiles et informatique, il est important que la population puisse continuer à contacter les secours sanitaires (144), les pompiers (118) et la police (117). C'est pourquoi les PRU sont mis sur pied avec l'Etat-major de conduite (EMC) qui dispose de ses propres moyens de conduite et de liaisons radio autonomes avec les secours, les pompiers et la police. D'autre part, les PRU sont équipés de génératrices, de moyens d'éclairage autonomes, etc.

Pour faire fonctionner les PRU, lorsqu'ils sont mis en route, nous avons besoin en permanence de **2 personnes*** pour les faire tourner 24h/24 pendant quelques jours. Le rôle de ces personnes sera d'accueillir la population, la conseiller, appeler les secours le cas échéant et informer régulièrement l'EMC de la situation. L'EMC ne pourra pas assurer cette tâche dans la durée avec les pompiers. Au cours des vingt dernières années, nous n'avons pas eu de situations où les PRU auraient dû être mis sur pied.

Le profil des personnes* que nous cherchons est le suivant :

1. habiter sur place (déplacement à pied jusqu'au PRU)
2. savoir utiliser un téléphone mobile (SMS, WhatsApp).

*une des 2 personnes avec des connaissances médicales (samaritain, infirmière, etc.).

Dans ces situations, il est important que les moyens de secours du canton soient utilisés à bon escient et qu'une première évaluation du patient puisse avoir lieu avec le 144 et une personne compétente sur place.

C'est pourquoi nous avons besoin au minimum de 8 personnes par PRU pour assurer la permanence 24h/24.

8 (4+4*) personnes domiciliées à Ovronnaz

8 (4+4*) personnes domiciliées à Montagnon

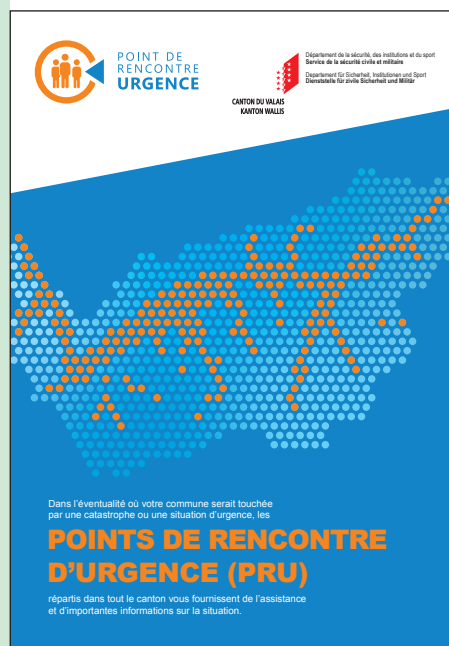
8 (4+4*) personnes domiciliées à Leytron (village)

Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer en précisant leurs connaissances/formation dans le domaine médical à : guy.defayes@emc-leytron.ch, via WhatsApp au 079 628 36 47 ou directement au bureau communal.

Nous organiserons ce printemps une séance d'information (soirée) avec les personnes intéressées.

CONCLUSION

Les points de rencontre d'urgence PRU à Leytron jouent un rôle vital dans le maintien de la sécurité publique en cas de crise. En se préparant adéquatement, les habitants peuvent aussi contribuer à une gestion plus efficace des situations d'urgence. La collaboration entre les autorités locales, les services de secours et la communauté est essentielle pour garantir que chacun puisse se protéger et protéger les autres en cas de besoin.



Guy Défayes
Chef EMC Leytron

LEYTRON ET SA PATINOIRE POUR LA JEUNESSE !

Une étude établie et présentée au niveau cantonal a démontré un manque évident d'infrastructures sportives dans presque toutes les communes valaisannes. Toutefois le prix à payer est élevé et n'entre pas forcément dans les budgets ou les priorités communales.

Depuis la saison hivernale 2021-2022, le conseil communal a décidé d'installer une patinoire, sur une période d'environ trois mois. Cette installation suscite les questions ci-après auxquelles le soussigné tentera de répondre de son mieux.

POURQUOI ?

Offrir une nouvelle alternative sportive à nos enfants, leur donner la possibilité d'apprendre à patiner, créer un lieu de rencontres sur et en dehors de la patinoire, pour la population de la commune mais également pour tous les visiteurs, favoriser des manifestations permettant de réunir jeunes et moins jeunes dans des moments conviviaux. Une association a but non lucratif, « *l'Amicale de la Pati* », a été créée afin de gérer la zone village attenante à l'aide des bénévoles.

POURQUOI A CET ENDROIT ?

Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que la patinoire est mise gratuitement à disposition de l'école primaire et du cycle d'orientation qui l'utilisent tous les jours de la semaine dans le cadre des cours de sport. Par conséquent, il était évident que la proximité de l'école primaire (des plus petits...) et des vestiaires allait de soi. Pour les élèves du cycle fréquentant déjà la halle polyvalente, le trajet est inchangé. Sauf conditions extrêmes, tous ces élèves utilisent sans autres frais la patinoire pendant toute la durée de son exploitation.

L'installation à Leytron permet aussi de limiter l'ensemble des problèmes liés à la mise en place et à l'entretien d'une piste de glace car les conditions météo jouent un rôle important, la pluie mais surtout la neige prêterit son fonctionnement, augmentant sensiblement l'épaisseur de base et mettant toujours plus à contribution les compresseurs de froid, donc favorisant une consommation électrique plus élevée !

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Aujourd'hui, la patinoire appartient et est montée par la commune. Elle a été achetée à un prix de CHF 30'000.- et l'amortissement se fait conformément au MCH2, nouveau plan comptable harmonisé imposé par le canton. Cette somme est légèrement inférieure à la location saisonnière d'une infrastructure identique. Notre patinoire a donc été acquise à un prix intéressant.

Afin de garantir une excellente qualité de glace et de maintenir une épaisseur constante qui évite une surconsommation électrique, la Commune loue une surfaceuse pour un coût de CHF 10'600.- TTC pour la saison d'hiver. Des discussions sont en cours pour un achat à un prix intéressant.

Pour ce qui concerne la consommation électrique courante, elle dépend principalement de la température extérieure, plus il fait froid, moins on consomme. Toutefois, la moyenne constatée sur les deux dernières saisons présente un total d'environ 12'000 KWh pour les trois mois d'exploitation.

Il y a également lieu d'inclure un montant variable annuel pour l'entretien, les réparations, le stockage ainsi que la mise en place et le démontage de la patinoire par le service des travaux publics.

Enfin, il est essentiel de relever les excellents contacts avec nos partenaires économiques qui soutiennent ce beau projet et permettent de réduire les coûts de fonctionnement annuels.

CONCLUSION

Comme d'autres activités pratiqués durant la belle saison et en plein air, la patinoire complète l'offre de sports d'hiver proposés sur notre commune. Elle est un atout pour les enfants des écoles et tous les autres qui en profitent pleinement. Le concept amène encore autre chose avec sa zone « *village* » qui favorise les sorties et les rencontres pendant la saison froide.



Pascal Collaud
Conseiller communal



EXPOSITION SUR LES CLOCHES À NE PAS MANQUER

DING, DINGUE, DONG

Des centaines de cloches du monde entier vous attendent dans l'Ancienne Église St-Martin de Leytron **du 4 avril au 31 mai 2025**. Cette collection privée, prêtée par la famille Blondeau, fondeur à La Chaux-de-Fonds, vous fera voyager dans différents continents.

Un arbre vous permettra d'admirer des cloches destinées à des éléphants, des moutons, des yacks, etc. Non seulement en bronze, en acier, en bois, en cristal mais aussi en terre, cette exposition ne manquera pas de vous surprendre.

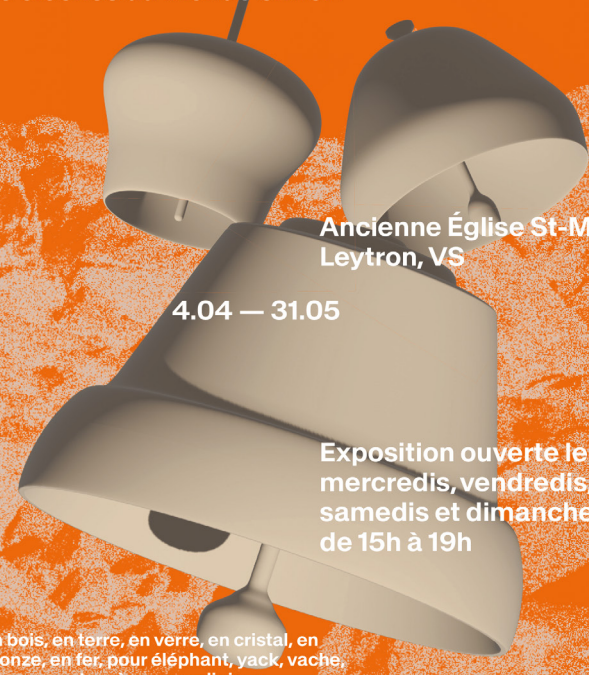
Un espace valaisan avec des sonnettes, un appui iconographique, un film diffusé 2 fois par jour (les jours d'ouverture) « *Le fondeur de cloches* » et un coin enfants attendent votre visite. Une conférence sera donnée le vendredi **11 avril 2025 à 18h00** par le grand connaisseur M. Olivier Grandjean sur le thème « *Cloche ou sonnette, bronze ou acier* ».



La Commission Culturelle de Leytron

DING DINGUE DONG

Une incroyable collection de plusieurs centaines de cloches du monde entier!



Ancienne Église St-Martin
Leytron, VS

4.04 — 31.05

Exposition ouverte les
mercredis, vendredis,
samedis et dimanches
de 15h à 19h

En bois, en terre, en verre, en cristal, en
bronze, en fer, pour éléphant, yack, vache,
renne, mouton, à usage religieux
ou historique.

Et encore...
Le coin valaisan avec des sonnettes de quelques
ateliers régionaux. Un appui iconographique par le
biais de Saint Théodule et de la BD.

CONCOURS

Durant l'exposition, concours sur place.

Devinez le nombre de cloches exposées et gagnez la cloche coulée spécialement pour cet événement par Aloïs Huguenin. Cet artisan fabrique notamment les fameuses cloches indiquant le dernier tour de piste pour les Jeux Olympiques !

Heures d'ouvertures

Me-Ve-Sa-Di, de 15h00 à 19h00

HÔTEL DU MUVERAN

Une bonne nouvelle pour Ovronnaz : L'Hôtel des Muverans fait peau neuve.

Après plusieurs mois de travaux, l'Hôtel des Muverans a rouvert ses portes en décembre 2024. Cet établissement emblématique, construit en 1904 et reconstruit après un incendie en 1950, retrouve aujourd'hui une nouvelle jeunesse grâce à une rénovation complète alliant authenticité et modernité.

Un atout majeur pour la station - Avec la rareté des hébergements hôteliers en montagne, cette réouverture est une excellente nouvelle pour le dynamisme local. L'Hôtel des Muverans vient renforcer l'attractivité de la station, en proposant aux visiteurs et habitants un cadre chaleureux et raffiné, idéal pour un séjour au cœur des Alpes suisses.

Un projet porté par un passionné - À l'origine de cette renaissance, Antoine Arrion, un entrepreneur belge installé à Ovronnaz depuis 2020. Après avoir géré l'Hostellerie de l'Ardèche jusqu'en juin 2022 et repris le restaurant Iliko à cette même date, il a relevé le défi ambitieux de redonner vie à l'Hôtel des Muverans, avec l'aide de sa famille.

Une offre complète pour les visiteurs - L'établissement propose 19 chambres modernes avec balcon et vue imprenable sur les montagnes. Son restaurant, La Seya, promet une expérience culinaire alliant saveurs franco-suisse et méditerranéennes, tandis que le bar offre une sélection raffinée de vins et spiritueux. Dès mars, une salle de fitness et un sauna viendront compléter l'offre de détente, pour le plus grand plaisir des amateurs de bien-être après une journée de ski ou de randonnée.

Un lieu de rencontres et d'événements - L'Hôtel des Muverans se veut également un espace de vie pour la station, en accueillant séminaires et événements privés dans un cadre élégant et naturel. Sa réouverture marque une nouvelle étape dans l'essor d'Ovronnaz, confirmant son statut de destination vivante et dynamique.

Les habitants sont invités à venir découvrir ou redécouvrir ce lieu chargé d'histoire, désormais tourné vers l'avenir !



Jessica Monnet
Responsable office du tourisme



**SOUPER & SPECTACLE
20 ANS**

LEYTRON
COMPLEXE DES MUVERANS

25 & 26 AVRIL 2025
ACCUEIL DES 18H30
DÉBUT DU SPECTACLE À 19H30

DIRECTION : FLORIAN ALTER
SOUS-DIRECTION : JULIEN BUCHARD

MENU
PANNA COTTA AU FOIE GRAS
FEUILLETÉ D'ASPERGES VALAISANNES
ENTRECÔTE DE BŒUF
CUITE À BASSE TEMPÉRATURE
GRATIN DAUPHINOIS
PANEL DE LÉGUMES
TIRAMISU AUX FRAISES
CAFÉ
APÉRITIF, VINS & MINÉRALES INCLUS
PRIX
ADULTE (DÈS 15 ANS) : 85 CHF
ENFANT : 35 CHF
MENU VÉGÉTARIEN SUR DEMANDE

RÉSERVATION OBLIGATOIRE
JUSQU'AU 5 AVRIL
auprès de Mathieu Carruzzo
078 635 72 30
PAR MAIL : info@muvrani.ch
FORMULAIRE EN LIGNE :

cutt.ly/muvrani2025

LE CHŒUR D'HOMMES MUVRANI FÊTE SES 20 ANS

Venez vivre une soirée inoubliable avec le Chœur d'hommes Muvrani !

Participez à un souper-spectacle les **25 et 26 avril 2025** au Complexe des Muverans à Leytron, pour une expérience culinaire et une soirée musicale hors du commun.

Uniquement sur réservation / Accueil dès 18h30 / Début du spectacle 19h30





LE CHŒUR VALAISAN DES PATOISANTS FÊTE SES 10 ANS À LEYTRON

C'est à l'église de Leytron qu'aura lieu, le dimanche **6 avril** prochain, à 17 heures, le concert annuel du Chœur valaisan des patoisants, chorale d'expression patoise composée de chanteuses et chanteurs issus de tout le canton. Pour fêter dignement ses 10 ans, la chorale aura l'honneur d'interpréter une création nouvelle en patois et d'accueillir en deuxième partie li Brindèyeü de Laïtron, qui chanteront quelques pièces de leur répertoire.

Infos pratiques

Concert

Date : dimanche 6 avril à 17h

Invités : Li Brindèyeü de Laïtron

Lieu : Église de Leytron

Chapeau et agape à la sortie !

Pour rejoindre le Chœur

Contactez la présidente :

079 380 99 65

jossbgross@netplus.ch

Répétitions

le dimanche de 17h30 à 20h

tous les 15 jours

à l'institut Sainte-Agnès à Sion.

Grâce au soutien de la Fondation du patois, le Chœur valaisan des patoisants pourra interpréter en avant-première une pièce composée pour l'occasion par Mathieu Constantin sur un texte d'un de ses anciens choristes, le Chamosard Fernand Crittin, intitulée « *Noùtra Dàma di Mayin* » (Notre-Dame des Mayens), une œuvre à quatre voix écrite pour un violon, une guitare classique et un violoncelle. Des chants profanes, déclinés dans divers patois, et de petites saynètes en patois viendront compléter le programme de la soirée. La chorale sera accompagnée par trois musiciens de renom, dont Mathieu Constantin à la guitare classique.

Une chorale qui gagne à être connue !

Le Chœur valaisan des patoisants réunit 25 choristes issus de tout le Valais, de Bagnes à Nendaz, en passant par Évølène et Savièse, sans oublier les villages de la plaine et du coteau. Sa spécificité est de chanter dans toutes les variétés de patois de l'aire francoprovençale. Créée en juin 2014 sur l'initiative de Bernard Borner, alors président de la Fondation du patois, la chorale se veut l'ambassadrice des patois valaisans et depuis le printemps 2018, elle est dirigée par Marie Favre, talentueuse musicologue à la tête de nombreux chœurs.

Pouo vouo le plaïzi de tsantà in patouè !

Le Chœur se réjouit de partager avec vous ce moment de découverte du patrimoine choral patois et vous espère nombreuses et nombreux le dimanche 6 avril prochain ! Une agape et un verre de l'amitié clôtureront cet événement musical.

Pour le Chœur valaisan des patoisants
Bernadette Gross
Présidente



LE GROUPE DE RANDONNÉE DE LEYTRON ET ENVIRONS - LES DEUX RIVES

Pro Senectute Valais-Wallis est une fondation privée à but non lucratif. Son objectif est de contribuer au bien-être matériel, physique et moral des personnes âgées. De nombreuses prestations à destination des 60 ans et plus sont proposées. Plus de renseignements en suivant le lien : vs.prosenectute.ch/fr

«Le groupe de randonnée de Leytron et environs - Les deux Rives» se retrouve deux lundis par mois, d'avril à novembre. La marche est idéale pour améliorer l'endurance et la musculature, et pour garder le pied sûr.

- Explorer et découvrir les beaux paysages de chez nous.
- Entretenir la forme physique et mentale tout en marchant à un rythme adapté avec des personnes aux intérêts communs.
- Outre les bénéfices en matière de santé, la dimension conviviale joue également un rôle essentiel lors de ces sorties.

Si vous avez plus de 60 ans, vous êtes les bienvenus dans ce groupe.

Les déplacements se font en bus.

Pour tous renseignements et questions, vous pouvez vous adresser à :

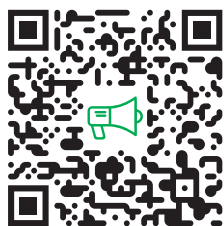
- | | |
|-----------------------|---|
| • Christiane BRÜCKNER | 079 574 15 84 (Monitrice Pro Senectute) |
| • Jean-Hervé CLEMENT | 079 293 74 30 (Moniteur Pro Senectute) |
| • Christian MOULIN | 079 228 41 60 (Moniteur Pro Senectute) |
| • René ROTH | 079 363 99 79 (Moniteur Pro Senectute) |

Au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines sorties.

Christian Moulin
Pro Senectute



**PRO
SENECTUTE**
PLUS FORTS ENSEMBLE



ÉVÉNEMENTS

Vous trouverez toutes les manifestations communales sur nos supports de communication : **Site internet & Mégaphone**